



SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Freitas (Togo) . . . . .</i>	<i>275</i>
<i>Discours de M. Turbay Ayala (Colombie) . .</i>	<i>277</i>
<i>Discours de M. Pipinelis (Grèce) . . . . .</i>	<i>280</i>
<i>Intervention du représentant du Ghana . . .</i>	<i>282</i>

**Président: M. Mongi SLIM (Tunisie).**

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Discussion générale (suite)**

1. M. FREITAS (Togo): Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable, vous le savez, de me trouver à la tête de ma délégation en ce moment pour avoir le privilège de vous adresser de vive voix, personnellement et au nom de cette délégation, nos félicitations très chaleureuses pour votre élection unanime à la présidence de cette haute assemblée. Ce témoignage de confiance quasi mondial, que vous ont valu vos qualités personnelles, humaines, morales et intellectuelles, c'est à toute l'Afrique qu'il s'adresse. Aussi en concevons-nous une légitime fierté. Nous nous en réjouissons d'autant plus que nous sommes persuadés que votre culte de la Charte, votre longue expérience de grand diplomate, votre tact et votre pondération vous permettront d'assumer dignement et aisément cette lourde tâche, à un moment où il s'agit surtout de faire franchir à l'Organisation internationale elle-même un cap difficile, sinon périlleux.

2. Permettez-moi de saisir la même occasion pour souhaiter la bienvenue, dans la grande famille internationale, à l'Etat frère du Sierra Leone. Au nom du président Olympio, dont je connais bien les relations personnelles d'amitié avec le Premier Ministre du Sierra Leone, au nom du gouvernement et du peuple togolais, je prie le Premier Ministre du Sierra Leone de croire à l'expression fraternelle et sincère de notre joie de voir un nouvel Etat naître à la vie internationale. Nous nous plaignons à lui renouveler ici, ainsi qu'à son peuple et à son gouvernement, les meilleurs vœux que nous leur formulions déjà lors de la proclamation de leur indépendance. Le Chef de l'Etat togolais, qui a présidé personnellement la délégation togolaise à la quinzième session, disait, en conclusion du bref propos qu'il a tenu devant l'Assemblée générale, à la suite de notre admission [366ème séance plénière, par. 31]:

"Nous ne sommes pas venus ici avec la prétention de vous enseigner les moyens de résoudre les graves problèmes du moment. Je vous disais tout à l'heure qu'une petite nation peut avoir assez de sagesse, et je crois que cette même sagesse nous commande actuellement de nous informer, d'observer,

d'échanger des idées et de réfléchir. Après cela, nous pourrons, avec l'expérience des affaires et la connaissance des problèmes, apporter l'utile contribution que votre organisation est en droit d'attendre de nous."

3. Ce n'est pas au bout d'un an que nous pouvons prétendre connaître suffisamment les problèmes pour vouloir enseigner les moyens de les résoudre. Nous nous proposons donc simplement, à cette tribune, de dire notre sentiment et notre point de vue à l'égard des questions qui sont aujourd'hui au centre des préoccupations de l'humanité entière.

4. La paix, le désarmement, voilà les deux vocables en vogue dans tous les pays indépendants ou dépendants, grands ou petits, riches ou pauvres, Membres ou non de notre organisation. Mais il s'agit de savoir si ces mots ont pour nous leur signification réelle ou s'ils représentent simplement des slogans, instruments de propagande à des fins purement politiques. Car, n'est-il pas contradictoire, voire paradoxal, qu'en même temps que l'on parle de paix et de désarmement général et complet on continue de s'armer d'engins les plus redoutables, préparant ainsi l'extermination de l'espèce humaine? Certains Etats ont estimé, il est vrai, que la possession par toutes les nations de ces armes de destruction massive, sinon d'anéantissement, découragerait toute agression. Ma délégation, en tout cas, n'est pas acquise à cette thèse. A notre sens, les conditions de la paix, d'une paix vraie et durable, résident dans une tout autre entreprise, pacifique celle-là, qui aurait pour enseigne: "Liberté, droit et justice".

5. Liberté pour l'individu et liberté pour les peuples de choisir leur voie, qu'elle soit philosophique, idéologique, politique ou sociale. Liberté, donc, pour les peuples, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs, de "s'autodéterminer".

6. Justice entre les hommes, entre les peuples et les nations. Que faut-il pour cela, sinon être du côté du droit? Cet idéal de justice ne nous conduit-il pas, insensiblement peut-être, à cette probité qui nous fait non seulement respecter ce qui ne nous appartient pas, mais encore restituer de bon gré ce que nous avons injustement gardé d'autrui? Sous ce rapport, c'est ici, dans cette assemblée, que nous devons donner au monde l'exemple de la justice, précisément dans le souci réel de préserver la paix et la sécurité internationales, objectifs fondamentaux de notre organisation.

7. Or, nos prises de position, nos décisions, obéissent-elles toujours à cette règle d'or? Un petit examen de conscience sincère nous convaincra du contraire, et vous me permettez de choisir pour cela un exemple relatif à mon pays.

8. En 1955, parce que la Côte-de-l'Or, une colonie, allait devenir indépendante, l'Assemblée générale

avait décidé, par sa résolution 944 (X) du 15 décembre 1955, qu'un plébiscite aurait lieu au Togo sous administration britannique, en vue de l'union de ce territoire avec la Côte-de-l'Or indépendante. Un tel acte n'est-il pas, en principe, contestable en soi? En effet, comment concevoir honnêtement que puisse se poser le problème de l'union d'un territoire sous tutelle à une colonie dont le peuple recouvrerait sa souveraineté nationale? En tout cas, ce plébiscite a eu lieu. Quels en ont été les résultats et quelles en sont aujourd'hui les conséquences?

9. Considérés globalement, les résultats ont bien donné 58 p. 100 en faveur de l'union avec la Côte-de-l'Or et 42 p. 100 contre, soit une majorité de 16 p. 100 au total, majorité tout de même un peu faible pour décider de l'avenir d'un peuple.

10. Mais il y a mieux. Lorsqu'on examine ces résultats par région, ainsi que l'avait d'ailleurs préconisé le rapport spécial de la Mission de visite des Nations Unies de 1955<sup>1/</sup>, on découvre que dans la région du sud 69,5 p. 100 des suffrages valablement exprimés avaient repoussé l'union avec la Côte-de-l'Or et 30,5 p. 100 seulement l'avaient acceptée, soit une majorité de 39 p. 100, plus du double de la majorité de 16 p. 100 indiquée par les résultats globaux.

11. Ce sont là des chiffres officiels tirés des documents des Nations Unies. Comment s'expliquer, devant de tels résultats, que la solution appliquée récemment par la même Organisation dans le cas du Cameroun anciennement sous tutelle ne le fut pas dans celui du Togo sous administration britannique? Comment dès lors pouvions-nous ne pas nous sentir frustrés dans notre cas, donc victimes d'une injustice?

12. Les conséquences d'une telle décision, naturellement, ne se sont pas fait attendre. Chacun ici se souvient des violences regrettables qui ont accompagné dans ce territoire la proclamation de l'indépendance du Ghana. Et la paix, pour laquelle nous sommes réunis ici, ne s'est toujours pas instaurée là-bas. Les mesures auxquelles le gouvernement de ce pays a cru pouvoir recourir pour y parvenir conduisent plutôt à des départs massifs vers la République du Togo.

13. Aujourd'hui, le chef de l'Etat ghanéen, fort de la victoire sans péril que lui a assurée la décision de l'Assemblée générale, ne se laisse-t-il pas hanter par cette idée quelque peu simpliste que l'intégration par tous les moyens de la République togolaise au Ghana serait la solution de ce problème politique qui, pour mon peuple, reste âprement posé, en se compliquant maintenant, hélas, d'un autre problème, celui des réfugiés, dont le nombre augmente chaque jour. Sur ce dernier point, ma délégation adresse d'ailleurs au Bureau une demande formelle d'inscription à l'ordre du jour de notre présente session de la question intitulée: "Problème des réfugiés dans la République togolaise".

14. Après ces considérations générales sur les principes qui constituent le fondement même de l'Organisation des Nations Unies et cet exemple concret que je veux croire assez marquant, il reste à ma délégation à définir sa position à l'égard des questions spécifiques qui sont l'objet principal de nos préoccupations à la présente session.

15. Le désarmement, tout le monde en convient, est aujourd'hui la condition sine qua non pour sauver le genre humain d'une destruction effroyable et totale. C'est pourquoi, après avoir écouté avec la plus grande attention les deux géants de la famille, qui se sont mis d'accord sur la terminologie de désarmement général et complet, ma délégation est persuadée que ces derniers mettront toute leur bonne volonté à rechercher une base d'entente sur le seul point encore litigieux, à savoir le contrôle. A notre sens, le contrôle à toutes les étapes peut seul permettre un désarmement effectif. Là, le concours des non-possédants des engins en cause serait sans doute utile pour dissiper les méfiances et les suspensions mutuelles des possédants. Parallèlement, devra être retenue et étudiée sérieusement l'idée émise dans son discours à cette tribune par le Président des Etats-Unis [1013ème séance], à savoir la création d'une force de police internationale pour la sécurité internationale.

16. Pour nous, jeunes Etats sous-développés, cela doit présenter de réels avantages. D'abord, un système de protection et de défense collectives nous dispenserait de la création et de l'entretien, au niveau de chaque Etat, d'une véritable armée si onéreuse, libérant ainsi nos faibles ressources que nous pouvons consacrer entièrement au relèvement économique et social de nos pays. Ensuite, les sommes considérables qui ne seront plus dépensées pour l'armement par certains pays pourront servir à accroître de façon substantielle l'aide aux pays sous-développés.

17. Car pour nous, jeunes Etats naissants, notre souci n'est pas encore d'aller conquérir l'espace extra-atmosphérique, mais de vaincre la faim, la maladie et l'ignorance, comme l'a si bien souligné ici notre ami le Ministre des affaires étrangères du Sénégal [1012ème séance]. Si nous sommes sincères lorsque nous parlons de sauver l'humanité, les essais nucléaires doivent cesser sans délai, non pas à cause de l'intention ultime dans laquelle ces essais sont faits, mais déjà en raison de ces retombées radioactives dont personne de bonne foi ne nie la nocivité.

18. Vouloir lier l'arrêt de ces essais à la question plus vaste du désarmement, c'est tout simplement vouloir délibérément poursuivre ces explosions sans égard à la vie humaine.

19. La question de Berlin, quoique non inscrite à l'ordre du jour de notre assemblée, mérite de préoccuper au premier chef tous les Etats Membres de cette organisation de paix, en raison du gros risque de guerre qu'elle comporte en ce moment. Et notre organisation devra contribuer à la solution de ce problème, qui ne devrait pas exister. Mais ma délégation a le sentiment profond que, dans tous les cas, une solution qui ne tiendrait pas compte des intérêts et de l'opinion du peuple allemand de l'Est ou de l'Ouest ne sera que précaire et ne garantira pas une paix véritable. La conclusion d'un pacte avec l'Allemagne, dans les meilleurs délais possibles, est éminemment souhaitable, mais il faut que cette paix soit conclue, du côté allemand, de l'Est ou de l'Ouest, avec des éléments véritablement représentatifs, des interlocuteurs valables, que seules donnent des élections véritablement libres. Ici, les Nations Unies doivent pouvoir être d'un précieux concours.

20. La décolonisation est aujourd'hui un facteur de paix qui ne peut pas être isolé des autres données du problème de la sécurité mondiale. C'est pourquoi les Etats Membres qui sont encore des puissances colo-

<sup>1/</sup> Documents officiels du Conseil de tutelle, cinquatrième session extraordinaire, Supplément No 2, document T/1218.

niales doivent tout mettre en œuvre pour libérer rapidement les territoires qui sont encore sous leur domination. C'est pourquoi notre organisation doit unanimement exercer sur ces puissances coloniales toute la pression morale dont elle est capable, surtout pour faire respecter et appliquer ses décisions par tous ses membres sans exception, afin que cessent partout ces guerres de domination étrangère qui ne sont plus de mode à notre époque. Nous verrons ainsi la fin du douloureux drame algérien, qui n'a que trop duré, la fin de la guerre dite civile du Laos, la fin du carnage exécrable en Angola, la paix revenir au Congo, etc., pour une coopération fraternelle et fructueuse entre toutes les nations et entre tous les peuples de la terre, pour le bien de l'humanité.

21. Je disais il y a un instant que pour nous, jeunes Etats sous-développés, la course à l'armement ou à la conquête du cosmos ne nous préoccupait pas et que notre souci majeur était l'organisation de notre économie pour le mieux-être et le bonheur de nos populations.

22. A cet égard, ma délégation pense que la Commission économique pour l'Afrique, dotée d'une bonne structure sur le plan régional et même national, et de moyens d'action suffisants et efficaces, pourra jouer un rôle déterminant dans l'orientation et le développement de nos économies nationales. Ce sera par ailleurs le meilleur moyen de limiter le mal dont beaucoup se sont plaints à cette tribune: la tendance à la politisation de l'aide étrangère, économique, culturelle ou autre.

23. A propos des divers organes et institutions spécialisées des Nations Unies, leur non-adaptation aux conditions nouvelles n'est plus à démontrer. Ce qui importe, ce qui est urgent, ce sont les mesures à prendre pour réaliser cette adaptation, si l'on veut que les conclusions et décisions qui sont arrêtées par ces organes et institutions reflètent l'opinion de l'ensemble des Membres composant cette assemblée et ce, dans l'intérêt même de notre organisation. Nous proposons en conséquence qu'au cours de cette seizième session des dispositions soient prises qui permettent, avant la fin de nos travaux, la révision sinon de toute la Charte, du moins des articles pertinents afin que les réformes indispensables puissent être faites, notamment au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social.

24. La mort inattendue de Dag Hammarskjöld pose la question du remplacement du Secrétaire général de l'ONU et, avant tout, une question de principe en raison des diverses tendances qui se sont dessinées au sein de cette assemblée au cours de notre quinzième session. Un Secrétaire général unique est la formule pour laquelle ma délégation opte. Toutes les critiques, toutes les attaques qui ont pu être dirigées contre le Secrétaire général, c'était l'Organisation elle-même qui les méritait. Le Secrétaire général n'est somme toute qu'un agent d'exécution. Si, à un moment quelconque, il a pu outrepasser ses droits, c'est parce que nous l'avons voulu. Le Conseil de sécurité au moins n'était-il pas là pour le rappeler à l'ordre au besoin?

25. Ma délégation souhaiterait plutôt que soit comblée une lacune qui est celle de l'absence d'un véritable Secrétaire général adjoint, capable d'assurer intégralement l'intérim du Secrétaire général en cas de besoin. Ce poste peut bien être pourvu de deux adjoints.

26. Voilà mon bref propos. Je termine en reprenant, à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies, les paroles avec lesquelles le président Olympio concluait l'année dernière sa déclaration à cette tribune [866ème séance, par. 30]:

"L'Afrique, plus qu'aucun autre continent, a besoin de la paix, car cette paix est la condition nécessaire à sa propre édification, à la consolidation des libertés acquises et à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants. C'est pourquoi les Etats africains, et en particulier le Togo, mettront tout en œuvre pour aider l'action de l'Organisation des Nations Unies qui peut seule, en maintenant la paix, leur permettre d'atteindre leur plein épanouissement."

27. M. TURBAY AYALA (Colombie) [traduit de l'espagnol]: Un double sentiment, respect et crainte, m'envahit au moment où j'interviens dans cette grande assemblée mondiale: respect, parce que les illustres représentants de 100 pays se trouvent rassemblés en cette enceinte qu'ils honorent de leur grand talent; crainte, à cause de l'ampleur et la gravité des problèmes qui appellent l'attention des Nations Unies et qui préoccupent tous les peuples de la terre.

28. Je suis monté à cette tribune ouverte sur le monde pour réaffirmer la foi de la Colombie dans les principes structureaux de la Charte de San Francisco et dans ceux de l'Organisation régionale américaine, parce que les uns et les autres se confondent dans la volonté d'assurer le règne d'une paix fondée sur le progrès social, la liberté et la justice.

29. Une longue tradition juridique, qui remonte aux origines de son existence nationale, oblige la Colombie à parler toujours le langage limpide et sincère de la concorde. Cette règle inaltérable, qui guide sa conduite à l'intérieur comme à l'extérieur, trouve ses racines dans les profondeurs de son esprit, de ses convictions doctrinales et de ses habitudes politiques, ainsi que dans l'influence de sa culture chrétienne. Il n'échappe pas à mon pays, d'autre part, qu'une nation qui n'est pas, on le sait, une puissance militaire, industrielle ou économique doit se comporter dans le domaine international avec la simplicité et la discrétion que lui conseillent ses limitations. J'apporte donc à cette assemblée le message de paix de 5 millions de Colombiens qui ont confiance dans la sagesse des autres êtres humains, et j'exprime ma foi et mon espoir dans l'avenir heureux de nos peuples.

30. Je n'ignore pas qu'il peut exceptionnellement se présenter, dans la vie internationale, des situations insurmontables qui ne se prêtent à aucune solution raisonnable. Mais qu'il me soit permis de dire que, de l'avis de mon pays, tous les problèmes qui menacent aujourd'hui la paix du monde peuvent et doivent trouver une solution pacifique. Le problème de Berlin, celui de l'unification de l'Allemagne, celui du Laos, celui de Cuba, celui du Viet-Nam du Sud, celui de la suspension des essais nucléaires ou celui du désarmement général n'appartiennent pas, à proprement parler, à l'étrange catégorie des problèmes insolubles. On peut trouver pour tous le moyen de les surmonter grâce à l'application d'une thérapeutique appropriée. Certains sont plus explosifs que d'autres; mais, en adoptant un ordre d'urgence, on peut les traiter tous.

31. La Colombie ne se dissimule naturellement pas que les meilleures intentions pacifistes se heurtent

bien souvent aux barrières que les Etats eux-mêmes ont érigées sur la route en se livrant sans mesure au dangereux exercice de la "guerre froide". On sait que selon les lois de cette "guerre froide", tout acte qui témoigne d'une volonté de paix peut être pris pour un signe de faiblesse ou d'hésitation, et ceux qui voudraient inutilement prouver qu'ils ne sont ni faibles ni hésitants risqueraient d'entraîner le monde dans le tourbillon d'une destruction fatale.

32. Les Nations Unies sont en mesure de rechercher les conditions d'un rapprochement entre les puissances et de favoriser des solutions heureuses et raisonnables, capables d'adoucir le rude chemin qui va de l'une à l'autre. A n'en pas douter, grâce aux organismes de l'ONU, on pourra trouver des formules de compromis qui rendront à l'humanité tout entière la foi en ses destins et en sa vitalité. Dans le cadre des Nations Unies, beaucoup de pays peuvent, de la simple condition de spectateurs ou de victimes du drame international, passer à celle d'acteurs et de créateurs d'une nouvelle étape de paix et de progrès.

33. Mais si, dans la lutte que nous menons pour libérer l'humanité des fléaux d'un nouveau conflit armé, nous devons nécessairement avoir recours à l'ONU, commençons donc par renforcer son action et la faciliter et non par lui faire obstacle ou l'affaiblir. Des problèmes aussi graves que ceux qui pèsent aujourd'hui sur nos têtes ne pourront pas se résoudre facilement si nous laissons se prolonger la crise du Secrétariat, crise née de la mort, que nous déplorons tous, de celui qui a su le diriger avec tant de talent et tant de compétence. Il faut trouver un collaborateur de haute qualité qui, à la manière de M. Hammarskjöld, nous aidera à surmonter les obstacles dont est semée la route de la paix.

34. Mon pays a étudié la proposition soviétique de direction collégiale; il l'a considérée comme peu opportune, car elle introduit un nouveau facteur de trouble dans le fonctionnement d'un organisme qui doit travailler à un rythme accéléré et avec une parfaite unité d'action. Interprété selon trois critères différents, un ordre de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité est forcé de causer la paralysie de l'Organisation mondiale. L'objection principale à une direction collégiale est que le Secrétariat perdrait ses possibilités d'action et se transformerait aussitôt, et irrémédiablement, en un nouvel organe délibérant.

35. Mon pays a foi en l'Organisation mondiale; il sait qu'elle constitue la garantie suprême de la paix. Au cours des 16 années de son existence, l'ONU s'est acquittée d'une tâche considérable et a empêché une nouvelle guerre générale. Ce seul fait justifierait déjà son existence, s'il n'y avait pas d'autres raisons, nombreuses et déterminantes, qui témoignent de l'ampleur et de l'efficacité de l'œuvre réalisée.

36. Les pays économiquement peu développés ont déjà commencé à bénéficier de l'assistance technique et financière des organismes spécialisés, et ils espèrent recevoir une aide encore plus considérable et plus significative quand les grandes puissances consacreront à l'aide aux pays sous-développés ne serait-ce qu'un pourcentage minime des sommes fabuleuses qui s'engloutissent aujourd'hui dans une course effrénée aux armements.

37. Les Nations Unies ne peuvent servir d'autres intérêts que ceux de la paix, ou reconnaître une disci-

pline distincte de la leur. L'Organisation ne s'est pas créée pour enrégimenter les esprits, mais pour stimuler la discussion et pour rechercher la vérité par un examen serein des positions qui s'affrontent. Mais la controverse ne doit pas se transformer en obstruction; elle enlèverait alors à ce haut organisme international sa raison d'être.

38. D'autre part, l'Organisation des Nations Unies, tout en constituant une barrière contre la guerre, offre aux petits pays l'occasion de partager avec les grandes puissances d'énormes et insignes responsabilités. Si cette grande institution n'existait pas, le monde vivrait probablement sous le joug d'un petit nombre de pays, et l'humanité serait exposée à d'abominables despotismes. Dans l'Organisation des Nations Unies, nous trouvons des solutions à nos difficultés, des remèdes à nos maux et une tribune où manifester nos inquiétudes.

39. S'agissant de renforcer tous les rouages de ces organes, mon pays appuiera l'initiative qui tend à augmenter le nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Cette augmentation, sans réduire pour autant la représentation dont les différents blocs régionaux disposent dans ces organismes, aurait pour effet de donner aux nouveaux pays ce qui leur revient toute justice. Il faut ouvrir à nos nouveaux compagnons les portes de tous les organismes. Ils nous ont montré qu'ils possèdent de hautes qualités, et ils ont su gagner le respect de l'Assemblée générale, honorée aujourd'hui de la présidence d'un Africain aux belles qualités humaines et à la haute maturité intellectuelle, le très distingué M. Slim.

40. La Colombie étant indiscutablement un pays de tradition démocratique, guidé par le respect de la loi et inspiré par le culte de la liberté, elle puise dans cette foi des principes parfaitement clairs qui régissent sa conduite internationale. Mon pays ne peut demeurer silencieux devant aucune violation des droits de l'homme; et c'est pourquoi il lui faut faire entendre sa protestation contre l'inhumaine discrimination raciale qui sévit sans relâche en Afrique du Sud, malgré l'interdiction expresse des Nations Unies. Il est véritablement intolérable qu'à l'heure actuelle ce cruel conflit racial entre les hommes puisse affliger le monde tout entier. La coexistence des fils d'une même patrie doit avoir le pas sur celle des nations entre elles. Mon pays est décidé à prêter son appui à toute action positive que les Nations Unies pourraient entreprendre en vue de faire radicalement disparaître ces actes qui répugnent à la conscience de l'humanité.

41. De même, notre formation républicaine nous oblige à reconnaître que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est manifestement incompatible avec le colonialisme. La prolongation indéfinie du régime colonial s'accommode mal des sentiments de liberté qui président aujourd'hui aux destins du monde, et représente sans aucun doute un élément contraire à la paix.

42. Le noble exemple de l'Angleterre, qui a gagné la guerre et qui a liquidé son empire, est une nouvelle marque de maturité politique donnée par ce grand pays. Nous sommes partisans des formules plébiscitaires qui donnent aux peuples le moyen d'exprimer leur volonté et de disposer d'eux-mêmes.

43. Nous croyons qu'il faut procéder de même pour faciliter leur retour à l'unité aux peuples dont la

division est sans cesse encouragée. Par exemple, alors qu'une partie du peuple allemand se voit dénier la possibilité de décider librement de son destin, ceux qui, tout en leur refusant cette liberté, prétendent agir en faveur de la libre détermination d'autres peuples se conduisent manifestement comme des démagogues.

44. La République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande sont unies par des liens indissolubles. Un long passé commun, qui a ses racines dans la nuit des temps, doit nécessairement peser beaucoup plus lourd que la division artificielle instaurée depuis 16 ans. On peut qualifier de totalement arbitraire l'épithète de "revancharde" que M. Gromyko a attribuée à la République fédérale d'Allemagne pour justifier l'attitude de son pays, lequel se refuse à rendre possible la libre détermination d'un peuple divisé contre sa volonté.

45. Cette année, l'Assemblée générale a voulu inscrire à son ordre du jour la question de la représentation de la Chine. Mon pays a accepté cette décision; mais il n'a pas changé d'avis quant aux conditions que doivent remplir les Etats qui aspirent à la qualité de Membres de l'Organisation mondiale. Il estime indispensable que tout nouvel Etat Membre des Nations Unies prouve, par sa conduite plus que par ses paroles, sa volonté de servir les intérêts de la paix et de se soumettre aux principes de la Charte.

46. La question de la représentation chinoise, que nous allons discuter à la présente session, n'est pas une question secondaire; on ne peut pas la considérer comme une question de procédure, puisqu'elle exige implicitement une décision de fond. Nous estimons que c'est bien une de ces questions que nous devons résoudre, comme le prévoit l'Article 18 de la Charte des Nations Unies, à la majorité des deux tiers, puisqu'il s'agit de quelque chose qui dépasse par sa portée le simple règlement d'un problème de lettres de créance.

47. Les derniers essais nucléaires ont provoqué une réaction universelle, dont la résolution adoptée par la Conférence neutraliste de Belgrade offre un bon exemple. Tous les peuples se sentent, aujourd'hui, plus près des horreurs indescriptibles d'une guerre générale qu'en aucune autre époque de leur histoire. La poursuite de ces essais nucléaires pourrait créer une alarme et une angoisse encore plus grandes, qui peseraient nécessairement sur nos travaux. Tout semble indiquer que le monde serait grandement soulagé, et que les Nations Unies pourraient travailler avec une confiance plus grande, si la Commission politique donnait la priorité à l'élaboration d'un traité, aux effets immédiats, qui interdirait les essais d'armes nucléaires.

48. Quant au désarmement général, considéré indépendamment des essais nucléaires, une attitude pessimiste ne se justifie assurément pas, puisque la déclaration conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique, qui a eu au sein de l'Assemblée une large diffusion, indique qu'il existe des concordances fort encourageantes. En réaffirmant leur volonté de mettre en train un programme de désarmement général et complet, en vertu duquel les Etats n'auront à leur disposition que les armements classiques qu'il leur faut pour maintenir l'ordre intérieur et protéger la vie de leurs ressortissants, les deux plus grandes puissances du monde nous ont, me semble-t-il, annoncé une des nouvelles les plus prometteuses que les peuples

puissent recevoir. Devant des projets si encourageants, nous ne pouvons dissimuler notre espérance enthousiaste de voir les diverses volontés de l'Assemblée faire bloc pour en assurer le succès. Mon pays croit fermement que les Nations Unies parviendront sans retard à se mettre d'accord sur le genre d'organisme dans le cadre duquel pourront se dérouler ces négociations, que le monde attend avec une explicable anxiété.

49. La Colombie, comme les 20 autres pays de son hémisphère, fait partie de l'Organisation des Etats américains; elle a souscrit aux accords et aux conventions qui constituent le système régional. Mon pays a contracté des engagements multilatéraux qui le lient à l'ensemble de règles juridiques, économiques et politiques qui régit la politique internationale de notre continent. Nous nous sommes engagés à assurer la paix et à défendre contre tous les dangers qui les menacent la liberté et la souveraineté des nations américaines. Pour atteindre les objectifs de notre organisation régionale, deux conditions étaient, à notre avis, essentielles: le respect des droits de l'homme et, pour tous les Etats, une structure politique fondée sur l'exercice effectif de la démocratie représentative.

50. De même, nous nous sommes engagés, par le Traité d'assistance mutuelle de Rio de Janeiro, à repousser toute intervention étrangère, qu'elle vienne de notre continent ou d'ailleurs, et à considérer l'attaque contre un pays d'Amérique comme un acte d'agression contre tous les Etats d'Amérique. Nous n'appartenons pas à la catégorie des pays appelés neutralistes: nous nous rangeons parmi ceux qui ont des engagements bien définis à l'égard de l'Amérique et du monde libre, mais aucun des engagements que nous avons contractés et que nous sommes décidés à remplir ne va à l'encontre des nobles objectifs que visent les Nations Unies: ils ne font que les compléter. Le système interaméricain s'est constitué pour rechercher des solutions pacifiques aux différends qui peuvent éventuellement surgir entre les pays d'Amérique, avant de les renvoyer à l'Assemblée générale ou au Conseil de sécurité. L'organisation régionale, de même que l'institution mondiale, représente essentiellement une garantie pour les peuples faibles, pour les nations qui ne peuvent pas faire valoir leurs droits par leurs propres moyens.

51. L'efficacité des normes juridiques et politiques du système interaméricain est amplement démontrée; c'est à ce système qu'il convient de recourir pour éviter que nos problèmes régionaux ne finissent par encombrer inutilement l'ordre du jour de l'Assemblée ou du Conseil, alors qu'il reste encore des possibilités de recours au sein de l'organisme régional. Portés prématurément devant les Nations Unies, ces problèmes ne peuvent servir qu'à alimenter des débats qui entraînent nécessairement le continent américain vers la "guerre froide". C'est ce qui a pu se produire dans l'affaire de Cuba, que la Colombie désire voir traitée, sinon résolue, dans le cadre des accords interaméricains, avec la participation des organes régionaux, mieux faits pour prendre des mesures concrètes chaque fois que la paix et la sécurité de l'hémisphère sont menacées.

52. Le principe de la non-intervention est commun à l'Organisation américaine et à l'Organisation mondiale, et de son observation fidèle dépendent la paix et la sécurité des nations. Il est indispensable d'affermir ce principe et de l'entourer des garanties

indispensables, pour faire en sorte qu'aucun pays ne puisse impunément le violer. Pour faire que nulle atteinte à cette règle internationale ne puisse jouir d'une inquiétante impunité, la Colombie considère comme indispensable que les organes compétents de l'Organisation définissent tous les actes d'intervention qui constituent une agression.

53. Je suis en mesure de déclarer que je n'ai connaissance d'aucun plan conçu pour faire tort à Cuba; mais je puis affirmer que beaucoup de pays de notre hémisphère ont la commune intention de ne pas permettre que le Gouvernement cubain, ou tout autre gouvernement, intervienne de manière directe ou indirecte dans la vie des autres Etats américains. Nous ne pouvons pas admettre que le principe de non-intervention soit unilatéral. La coexistence internationale ne peut se réaliser que dans une atmosphère de confiance réciproque et de respect entre les peuples.

54. L'Amérique est décidée à faire une authentique révolution sociale, dans l'ordre et dans la liberté. Nous savons qu'il faut transformer beaucoup de structures économiques et sociales désuètes, pour les adapter aux besoins et aux exigences de nos peuples. Nous ferons disparaître la misère, nous éliminerons l'insalubrité et l'analphabétisme sans avoir à payer ces conquêtes de l'abandon de notre liberté, qui pour nous n'a pas de prix. Notre révolution est une révolution démocratique, respectueuse des droits de l'homme, et essentiellement américaine. Nous voulons servir nos peuples en leur offrant des plans concrets et positifs, et nous ne voulons pas que les démagogues et les réactionnaires empoisonnent leur esprit et les détournent vers une âpre lutte de classes sans réconciliation possible.

55. Pour réaliser ce plan économique et social dont on ne saurait différer l'exécution, les nations américaines se sont engagées dans une entreprise historique d'action collective, connue aujourd'hui sous le nom d'"Alliance pour le progrès". Le président Kennedy, à qui l'Amérique latine doit sa gratitude, a été le grand artisan de cette nouvelle forme de coopération internationale, qui ouvre aux peuples de notre continent de vastes horizons de progrès et de bien-être. Pour que les hommes et les femmes d'Amérique puissent avoir accès à une vie meilleure, où exploiter la misère ne sera plus possible, nous allons mettre en œuvre toutes les ressources du crédit et tous les moyens techniques dont est convenue la Conférence de Punta del Este. Nous avons décidé de garder vivantes en Amérique, et de manière permanente, nos institutions démocratiques; cette décision est irrévocable.

56. L'Amérique latine, formée de 20 pays dont la population atteint près de 200 millions d'habitants, peut, si elle affermit son unité et si elle coordonne son action, apporter à la cause de la paix une contribution nouvelle et décisive, en favorisant les solutions pacifiques et en faisant peser son influence dans la balance des destins du monde. Aujourd'hui, alors que l'humanité s'est groupée en de puissants blocs, le morcellement politique des nations d'une même région géographique risquerait de les réduire à l'impuissance, ou de les empêcher de réaliser pleinement les hauts objectifs de l'Organisation internationale. Tel n'est heureusement pas notre cas, tel ne sera pas non plus notre cas dans l'avenir, car nous sommes unis non seulement par une communauté d'intérêts, mais aussi par l'impérieuse nécessité de la défense commune.

57. En renouvelant à M. Slim l'expression de la satisfaction qu'éprouve mon pays de le savoir élu à la présidence de l'Assemblée générale, et en félicitant le Sierra Leone de son entrée parmi nous, je prends la liberté de réitérer les vœux que forme la Colombie pour que les Nations Unies trouvent dans les 10 prochaines années, comme le disait le président Kennedy [1013<sup>ème</sup> séance], les solutions qui permettront de décider de l'heureux avenir de l'humanité au cours des 100 siècles à venir.

58. M. PIPINELIS (Grèce): L'unanimité spontanée des suffrages qui s'est faite autour de votre personne, Monsieur le Président, et les paroles élogieuses dont vous avez été l'objet de la part des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, témoignent du respect et de la confiance que vous avez su inspirer à tous les membres de cette haute assemblée. Permettez-moi de m'associer sans réserve à cette confiance générale qui vous permettra, j'en suis sûr, de mener à bonne fin votre tâche dans les circonstances exceptionnelles dans lesquelles cette assemblée s'est réunie.

59. Cette assemblée tiendra, en effet, ses assises à l'ombre de la plus grande crise internationale qui a secoué le monde depuis la fin de la guerre: la crise de Berlin. Quelle que soit l'importance des autres problèmes dont nous aurons à traiter, il sera impossible de se soustraire à l'évidence que c'est surtout en fonction du problème de Berlin que la tension actuelle a pris naissance et que nos principales préoccupations se justifient.

60. Il y va — on l'a déjà dit à maintes reprises — de la paix du monde. Il y va aussi du sort de plus de 2 millions d'hommes et de leur droit incontestable à une vie indépendante et assurée. Face à ce double danger de voir l'humanité submergée dans un cataclysme nucléaire, ou d'abandonner sous le coup de la terreur et de la lassitude les idéaux qui donnent à la vie son sens et sa joie, tout homme de cœur et de bon sens est pris d'un réel effroi.

61. Dans un ordre d'idée plus général, on peut aussi affirmer que le problème de Berlin, qui est certes celui de l'Allemagne, constitue la clef de voûte des rapports entre l'Est et l'Ouest en Europe. M. Gromyko y faisait allusion il y a quelques jours [1016<sup>ème</sup> séance, par. 46] quand, dans une partie très importante de son discours, il exprimait, non sans quelque passion, les profondes inquiétudes de son pays envers ce qu'il a appelé "les plans aventureux des revanchards de l'Allemagne occidentale\*". Un long et pénible passé pourrait expliquer, sans la justifier bien entendu, son attitude. D'autre part, on ne saurait ignorer les profondes angoisses nées dans la plupart des pays européens d'une série de développements diplomatiques et politiques qui se sont succédé depuis la guerre dans cette partie du monde et qui trouvent aujourd'hui leur expression et leur symbole dans le nom de la ville de Berlin.

62. Il est indéniable que c'est précisément dans cet état d'esprit de suspicion et d'angoisse que doivent être recherchées les causes essentielles des difficultés que nous rencontrons au sein de notre organisation. Comme l'a si bien dit lord Home, il y a quelques jours [1017<sup>ème</sup> séance]: "... l'Organisation des Nations Unies reflète les divisions politiques qui existent dans le monde... Aussi longtemps que le monde sera divisé, l'Organisation des Nations Unies ne peut être que l'ombre de ce qu'elle devrait être\*".

\*Citation de l'interprétation.

63. On ne saurait mieux dire. Or, c'est précisément à la lumière de cette affirmation fondamentale que les efforts entrepris en ce moment en vue de la solution de la crise de Berlin acquièrent toute la mesure de leur importance.

64. Des réactions en chaîne se produiraient infailliblement sur le terrain diplomatique et psychologique, aussi bien en cas d'échec que de succès. Un succès des négociations en cours, tout particulièrement, liquiderait ne fût-ce que pour quelque temps, un des foyers principaux de tension entre peuples, redresserait la confiance dans l'avenir et permettrait peut-être aussi une normalisation progressive des travaux de notre organisation. Le monde gagnerait la preuve qu'il n'y a rien d'irréparable dans ce qui nous sépare et que la paix est mieux servie par la solution progressive des difficultés existantes que par des formules retentissantes et des projets spectaculaires uniquement destinés à frapper l'imagination. Une fois encore, on pourrait dire qu'il n'y a pas de chemin plus direct vers la victoire que le succès.

65. En présence de cet état de choses, un devoir particulier, conforme à la position propre à chacun de nous, nous incombe. Pour un pays comme la Grèce qui, tout en ne participant pas à la responsabilité des négociations, n'en est pas moins intéressé à leur issue, je crois que le devoir ne peut consister en autre chose qu'à éviter par son attitude tout ce qui pourrait rendre plus difficile la tâche des négociateurs en envenimant inutilement la situation.

66. Nous nous conformerons rigoureusement à cette ligne de conduite qui a été celle constamment suivie par la Grèce depuis qu'elle fait partie de cette organisation. Il importe toutefois que cette ligne de conduite soit généralement acceptée et suivie de bonne foi.

67. On ne peut, en effet, parler de vrai désir de paix tout en procédant, là où les circonstances s'y prêtent, à la rupture d'engagements contractuels, à la répudiation des clauses des traités de paix et à la création des états de fait préjugant la solution équitable des problèmes.

68. On ne sert pas, de même, la consolidation d'un esprit de calme et de compréhension en avançant des propositions sensationnelles dont le seul but est la propagande, ou par des répétitions abrutissantes des slogans et des invectives personnelles qui heurtent tout sens de mesure et de dignité.

69. Encore moins peut-on servir cet esprit de modération et de retenue, si nécessaire pourtant dans les moments présents, par des exhibitions de toute puissance ou de menaces d'annihilation. Dans la tourmente des événements de notre génération, nos peuples — tous nos peuples — ont plusieurs fois démontré que si vivre en paix est une chose précieuse, cette vie ne pourra jamais être rachetée au prix des valeurs morales auxquelles son existence est liée. Au lieu de se laisser par conséquent emporter par les vaines espérances de l'intimidation, que ceux qui en détiennent les moyens s'appliquent plutôt à gagner la confiance de tous. Puissent-ils reprendre à leur compte la phrase inoubliable des ambassadeurs athéniens quand, s'adressant au peuple de Sparte, à la veille de la guerre du Péloponnèse, ils leur lancèrent ce noble défi:

"Dignes d'éloges sont uniquement ceux qui, alors qu'ils sont appelés à dominer d'autres peuples, grâce à leur supériorité naturelle, s'avèrent être

plus équitables que la force dont ils disposent ne leur permettrait d'être."

70. La délégation hellénique s'inspirera de ces considérations dans son attitude à l'égard des divers problèmes inscrits à l'ordre du jour. Je ne crois pas, par conséquent, devoir entrer, d'ores et déjà, dans un exposé détaillé des points de vue que nous aurons à défendre au cours de nos discussions.

71. Il y en a cependant trois sur lesquels il me semble nécessaire de définir notre position dès maintenant.

72. Tout d'abord, en tant que position de principe, je crois devoir souligner que la délégation hellénique s'en tiendra rigoureusement aux dispositions de la Charte, intégralement et loyalement interprétées. Notre attitude sur chacune des questions débattues sera dictée non pas par des considérations d'opportunité, mais par les règles de droit établies par la Charte. Dans une assemblée politique comme la nôtre, il est inévitable que l'aspect légal et l'aspect réel des choses se trouvent souvent en conflit. Mais ce serait condamner notre institution à l'inaction et à la déchéance que de faire la part trop large aux considérations d'ordre particulier et de mettre, par des interprétations abusives, le droit au service de l'intérêt. Cette attitude — ayons le courage de le reconnaître — n'a que trop duré et, sans aucun doute, elle sape plus que quoi que ce soit les fondements sur lesquels repose notre organisation.

73. Ce n'est pas, en effet, appliquer les principes de la Charte que de se soustraire, d'une manière ou d'une autre, aux décisions prises par cette haute assemblée.

74. De même, ce n'est pas conforme aux obligations découlant de la Charte que d'entraver le fonctionnement de notre organisation en esquivant l'acquittement des contributions financières prévues par des décisions de l'Assemblée.

75. Ce n'est pas appliquer les principes de la Charte que de parler d'autodétermination des peuples chaque fois qu'elle pourrait gêner un adversaire et d'éviter d'en employer même le mot là où la crainte ou des considérations intéressées empêchent qu'elle soit demandée.

76. Ce n'est pas appliquer les principes de la Charte que de soumettre l'élection de nouveaux membres au régime des marchandages et de négliger l'application des règles rigoureuses prescrites par la Charte à cet effet.

77. Ce n'est pas enfin appliquer la Charte que de condamner à l'impuissance l'exécutif de notre organisation par le refus de collaborer à l'élection d'un Secrétaire général, dans les conditions unitaires clairement et péremptoirement prévues par l'Article 97.

78. A l'heure grave que nous traversons, il importe avant tout d'être clair et franc. Dans le monde divisé et houleux dans lequel nous vivons aujourd'hui, les épaves de droit que la tourmente a épargnées restent notre seule ancre de salut. Il nous appartient d'y veiller avec la dernière énergie.

79. En ce qui concerne le problème du désarmement, je tiens tout d'abord à exprimer la satisfaction de ma délégation sur l'accord de principe intervenu à cet égard entre le Gouvernement des Etats-Unis et le Gouvernement de l'Union soviétique [A/4879]. Bien entendu, ainsi qu'il a été souligné de plusieurs côtés,

l'application des principes établis de commun accord s'annonce laborieuse et aléatoire. Mais il nous paraît difficile de supposer que, sur la question cruciale du contrôle à intégrer dans les phases successives du désarmement, il sera impossible de trouver une solution tenant compte de toutes légitimes préoccupations. Je comprends, dans une certaine mesure, les préoccupations exprimées notamment du haut de cette tribune par S. E. le Ministre des affaires étrangères d'Union soviétique [1016ème séance], à savoir de ne pas livrer prématurément l'ensemble des secrets militaires et techniques d'un pays à l'observation internationale, à un moment où le progrès du désarmement n'aurait pas encore atteint sa phase décisive.

80. Mais n'y a-t-il pas un danger autrement grand et probable dans le fait de ne soumettre au contrôle que la partie d'armements détruits à la fin de chaque phase du plan, et de rester ainsi dans l'ignorance de l'état des armements existant dans chaque pays et, peut-être, de ne pas avoir de désarmement du tout? Ce danger me paraît d'autant plus sérieux qu'il restera toujours, et quels que soient les progrès du plan de désarmement, entre les mains des pays se trouvant au premier plan du développement industriel, un résidu de connaissances et de possibilités techniques et scientifiques pouvant, le cas échéant, remettre tout en question. Comme on l'a si justement remarqué dans le passé, on peut détruire la bombe atomique, mais non pas sa connaissance. Et, la nature humaine étant ce qu'elle est, on ne saurait pas exclure d'emblée la possibilité qu'en toute bonne foi, mais uniquement sous l'empire du souci de la sécurité nationale et des desseins imputés à l'adversaire, certains Etats s'avèrent réticents à mettre intégralement en œuvre les dispositions d'un plan de désarmement progressif.

81. Par rapport à toutes ces troublantes possibilités, le danger de livrer prématurément à l'observation internationale l'état des armements existant dans chaque pays — à supposer même qu'il fût possible de les soumettre intégralement au contrôle — apparaît certes infinitésimal.

82. Quoi qu'il en soit, il nous semble qu'en raison même de ces difficultés et de l'écart inévitable qui séparera toujours tout accord éventuel d'une réalité en état de rapide progression, une attention accrue devra être réservée à la partie des plans mis à l'étude concernant la création d'une force internationale. La délégation hellénique y a insisté déjà à plusieurs reprises et se propose d'offrir, cette fois encore, sa contribution effective à l'examen du problème. Dans ce même ordre d'idées, il est à peine nécessaire d'ajouter que le problème du désarmement se rattache nécessairement à celui des menaces possibles pouvant troubler la paix, et notamment à celle de la subversion à l'intérieur des pays Membres. Car on ne saurait parler du respect de l'indépendance des peuples alors qu'on s'emploierait à en détruire les fondements par l'infiltration ou la subversion.

83. Ces dernières considérations me conduisent tout naturellement à la question du Secrétaire général. Il serait oiseux, en effet, de parler de force internationale appelée, dans un cas extrême, à faire face à un pays agresseur, si non seulement son commandement était placé sous le contrôle du Conseil de sécurité — ce qui va de soi —, mais si son unité était elle-même entamée à l'échelon du Secrétaire général et du commandement militaire lui-même. Je ne connais pas beaucoup de pays qui seraient prêts à confier leur sécurité nationale à un commandement de cette

sorte. Par contre, l'histoire récente et lointaine nous fournit des cas célèbres des déboires auxquels une pareille organisation militaire conduit infailliblement.

84. Force nous est donc de ne pas compromettre l'élément d'unité et de permanence que la Charte a nettement et solennellement établi, par ses articles 97 et 100, dans la constitution de l'organe du Secrétariat général.

85. Nous y sommes astreints, en effet, aussi bien par le souci d'un fonctionnement normal d'une vaste organisation comme la nôtre que par la perspective même qu'ouvre à nos esprits le développement possible du plan de désarmement. Détruire l'unité dans l'organisation du Secrétariat général, ce serait tout simplement compromettre l'avenir du désarmement.

86. Il nous paraît absurde, d'autre part, qu'alors même que, par la force des choses, l'Assemblée et le Conseil, par chacune des résolutions qu'ils ont adoptées au cours de leurs activités, chargent le Secrétaire général de veiller à leur exécution et d'assumer à ce titre des responsabilités accrues, on ait pensé à en réduire en même temps l'efficacité par l'institution d'une sorte de triumvirat condamné d'avance à l'impotence. Nous nous y opposerons dans la certitude que nous défendons ainsi non seulement la lettre et l'esprit de la Charte — si éloquemment analysés, entre autres, par le représentant de l'Italie, M. Martino [1018ème séance plénière] —, mais aussi l'avenir de notre institution et la sauvegarde des droits de tous les peuples et en particulier des petits pays.

87. En parlant du poste de Secrétaire général, on ne peut pas ne pas invoquer la noble et émouvante figure de son dernier titulaire. L'hommage qui lui est dû, et que je tiens à exprimer ici au nom de mon pays, ne relève pas seulement des services éminents qu'il a rendus à notre organisation et de l'élévation de l'idée maîtresse de son activité, celle de faire des Nations Unies "un instrument dynamique dont les gouvernements devraient se servir... pour mettre au point des formes d'action de caractère exécutif..."<sup>2</sup>.

88. L'hommage qui lui est dû relève aussi et avant tout de sa personne, du sens du devoir, de l'abnégation au service de l'idéal auquel il s'était dévoué. C'est grâce à ces qualités que son œuvre aura un retentissement prolongé dans l'histoire des Nations Unies. Pour ma part, je ne puis l'exprimer en des termes meilleurs qu'en répétant ici les phrases d'un grand penseur du siècle dernier:

"Les hommes éminents n'ont jamais été heureux; car ce n'est que par des luttes ardues qu'ils réussissent à sauver ce qu'il y a d'idéal dans leur époque. Mais c'est ainsi que leur œuvre ne consistera en rien d'autre qu'en une jeunesse accumulée arrachée à l'usure des temps."

89. Le destin a voulu mettre fin à l'œuvre d'un grand artisan de la collaboration internationale. Mais aucune œuvre humaine n'est véritablement finie quand elle a réussi à laisser un pareil héritage.

90. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant du Ghana qui désire exercer son droit de réponse.

91. M. QUAISON-SACKEY (Ghana) [traduit de l'anglais]: Je regrette vivement d'être forcé d'intervenir, au point actuel de nos débats, pour exercer le droit de réponse de ma délégation à propos des diatribes

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Supplément No 1A, document A/4800/Add.1, p. 1.

injustifiées dans lesquelles le Ministre des affaires étrangères du Togo s'est lancé contre mon pays, le Ghana. Il est vraiment déplorable que le Ministre togolais des affaires étrangères soit venu à cette tribune pour se livrer à de telles allégations à l'endroit d'un pays frère, avec lequel le Togo a des liens de parenté, de langue et de civilisation. Cela est d'autant plus regrettable qu'à aucun moment — et je le déclare devant l'Assemblée — le Gouvernement togolais n'a fait des représentations à la République du Ghana sur aucune divergence importante qui pourrait séparer nos deux pays frères. Au contraire, le Président de la République du Ghana a fait tout son possible pour instaurer de solides rapports d'amitié entre le Ghana et le Togo. Je fais allusion en ce moment à la visite que le Président du Ghana a faite à Lomé, en juin de l'an dernier, et à l'occasion de laquelle il s'est entretenu avec le Président du Togo. Il a eu alors avec M. Olympio de longues conversations sur les rapports de nos deux pays. Si, donc, il y avait entre nous des désaccords de conception ou de doctrine, le Gouvernement togolais aurait dû, à mon avis, faire des représentations à mon gouvernement, soit par la voie diplomatique, soit par d'autres moyens.

92. Quelles sont donc les allégations que nous avons entendues?

93. La première est que le plébiscite organisé par les Nations Unies en 1956 et à la suite duquel le Togo sous administration britannique a été incorporé au Ghana, ce plébiscite a été une erreur. Je n'ai pas qualité pour contester l'autorité des Nations Unies. Je suis surpris que le Ministre des affaires étrangères du Togo mette en doute l'autorité de l'Organisation même devant laquelle il s'efforce de porter plainte.

94. La deuxième allégation est que le Ghana essaie de s'incorporer le Togo par la force. Comment peut-on

parler aussi légèrement? Comment le Ghana, au milieu du XXème siècle, pourrait-il lancer une attaque contre le Togo? Comment peut-on se répandre à la légère en pareils reproches?

95. On a dit encore qu'il y a au Togo un grand nombre de réfugiés du Ghana. Cela aussi me surprend. La situation est la suivante. Dans le Ghana oriental, la population parle la même langue que le Togo, a la même civilisation; elle a des frères, des sœurs de l'autre côté de la frontière. Aflao, par exemple, ville frontière du Ghana, n'est qu'à 9 kilomètres du Togo; certains de ses habitants ont leurs champs au Togo; inversement, certains habitants du Togo ont leurs champs au Ghana. Dans ces conditions, je ne comprends vraiment pas comment on peut parler de réfugiés; ou alors nous avons nous aussi des réfugiés togolais au Ghana. Mais peut-on parler de réfugiés quand il s'agit de frères et de sœurs?

96. Le Ministre togolais a ensuite parlé du régime politique du Ghana. Qu'a-t-il voulu dire? Tout ce que je puis répondre, c'est que voilà un lièvre que certains devraient bien ne pas lever. Je répète que le Ghana a pour politique d'être l'ami de tous, de n'être l'ennemi de personne. Au nom de mon gouvernement, je repousse dès à présent toutes les allégations auxquelles mon pays vient d'être en butte.

97. En temps voulu, bien entendu, je répondrai de façon détaillée au Ministre togolais des affaires étrangères. Ses allégations sont aussi peu fondées qu'elles sont peu amicales. Je pense que les pays d'Afrique, nos frères, devraient régler les différends qu'ils peuvent avoir avec nous dans un esprit de respect mutuel et de compréhension. Une attitude agressive et des mots acerbes n'ont jamais conduit nulle part.

*La séance est levée à 12 h 25.*